

ÉBAUCHE DE RAPPORT DE MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DE LA ZONE EXTRACÔTIÈRE DE L'OUEST DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR



Mémoire présenté à :

**L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des
hydrocarbures extracôtiers**

Par :

Stratégies Saint-Laurent (SSL)

**Regroupement des comités de zones
d'intervention prioritaire (ZIP)**

Septembre 2013

Recherche et rédaction :

Josiane Mélançon, bénévole experte, Doctorante en océanographie
Jean-Éric Turcotte, directeur général

Conseiller technique :

Sylvain Archambault, contractuel expert

Révision :

Héloïse Fernandez, coordonnatrice des communications

Lecture et adoption :

CA de Stratégies Saint-Laurent



Stratégies Saint-Laurent

870, av. de Salaberry, bureau 105

Québec (Québec) G1R 2T9

Tél. : 418 648-8079

Télec. : 418 648-0991

Courriel : info@strategiessl.qc.ca

Site Internet : www.strategiessl.qc.ca

Table des matières

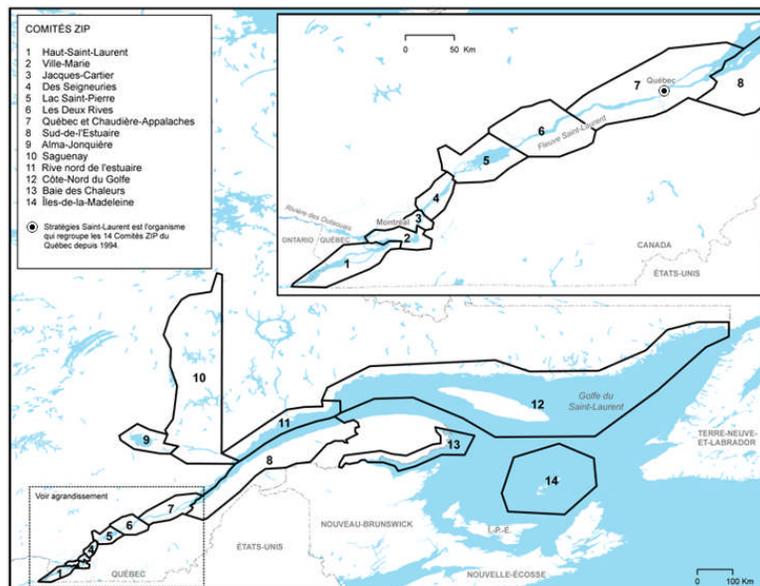
Table des matières.....	3
Présentation de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP (zones d'intervention prioritaire du Québec)	4
Introduction	5
1- Appliquer le principe de la conservation avant celui de l'exploitation	7
2- Responsabilité financière et opérationnelle des exploitants	10
3- La gestion intégrée du Saint-Laurent.....	13
4- Acceptabilité sociale.....	14
Conclusion.....	21
Liste des recommandations	22

Présentation de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP (zones d'intervention prioritaire du Québec)

Fondé en 1989 et incorporé depuis 1994, Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui regroupe et représente les 13¹ comités de zones d'intervention prioritaire du Québec (comités ZIP). Sa mission première est de favoriser, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Les comités ZIP sont des organismes à but non lucratif de concertation et d'action qui regroupent des intervenants et des décideurs régionaux à l'intérieur d'un tronçon déterminé du Saint-Laurent. Leur rôle est de concerter et de mobiliser les communautés riveraines puis de coordonner leurs actions en vue de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Pour ce faire, chaque comité ZIP élabore un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) et réalise, de concert avec ses partenaires du milieu, des actions concrètes pour répondre aux priorités environnementales identifiées lors de consultations publiques.

On compte actuellement 13 comités ZIP qui, ensemble, couvrent la presque totalité du Saint-Laurent, depuis la frontière ontarienne jusqu'au golfe du Saint-Laurent, incluant le Saguenay, la Baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine.



¹ Depuis le printemps 2010, le Comité ZIP Alma-Jonquière a changé de vocation et n'est plus membre du réseau de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP.

Introduction

Stratégies Saint-Laurent remercie les responsables de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers de lui permettre de commenter l'ébauche de rapport de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) concernant l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador.

Stratégies Saint-Laurent considère que l'Office a mis sur pied une approche intéressante et pertinente dans le contexte de la mise en valeur des ressources gazières et pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent, soit l'évaluation environnementale stratégique. Stratégies Saint-Laurent reconnaît la nécessité d'adopter une approche intégrée et concertée lorsqu'il s'agit de gérer les ressources et l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et salue l'initiative de l'Office d'organiser des consultations publiques dans toutes les provinces bordant le golfe.

Stratégies Saint-Laurent entend donc, par l'intermédiaire de ce mémoire, présenter des commentaires et soulever quelques inquiétudes face à l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent et se prononcer sur la pertinence d'émettre des permis permettant ces activités dans la zone à l'étude.

Plusieurs des points soulevés dans le présent document se retrouvent aussi dans le mémoire sur l'ÉES portant sur les hydrocarbures dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent présenté au Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) par Stratégies Saint-Laurent en 2012. En effet, Stratégies Saint-Laurent considère que le golfe du Saint-Laurent est une entité écologique indivisible par des frontières administratives et qu'il se doit d'être géré de manière intégrée. Étant donné les caractéristiques propres du golfe en terme de migration des espèces et de circulation, les impacts environnementaux pouvant découler de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures ont le potentiel de se répercuter sur l'ensemble du golfe. En ce sens, les préoccupations soulevées par les risques engendrés par l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent sont applicables à son entièreté quelle que soit la zone particulière exploitée.

Aussi, dans le développement d'une telle filière qui comporte des risques environnementaux et socio-économiques importants, il s'avère nécessaire d'appliquer le principe de précaution avant toute chose. Ainsi, dans ce dossier, le risque zéro n'existe pas. Les incidents récents aux quatre coins du monde le démontrent de façon, malheureusement, fort éloquent. Le golfe du Saint-Laurent est un milieu extrêmement riche, mais vulnérable en termes de biodiversité et associé à des phénomènes complexes et dynamiques.

Le développement de l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose, à nos yeux, un risque important qui va à l'encontre des engagements pris en matière de développement durable et de conservation par le Canada. Nous ne sommes pas fondamentalement contre l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, mais la lecture de l'ébauche de mise à jour de l'ÉES pour la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador nous montre que le Canada et Terre-Neuve, ainsi que l'ensemble des

populations concernées par la santé du golfe, ne peuvent pas procéder à une exploitation sécuritaire et responsable dans cette zone, à la fois à cause du manque de connaissances écologiques nécessaires à la conservation et des lacunes au niveau de la législation et des conditions financières encadrant les éventuels exploitants. De plus, les nombreuses critiques et préoccupations soulevées dans les consultations publiques démontrent que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures n'est ni acceptable d'un point de vue social, ni souhaitée par les populations et les groupes d'intérêts concernés.

1- Appliquer le principe de la conservation avant celui de l'exploitation

Stratégies Saint-Laurent croit que le principe visant à conserver les milieux écologiquement riches des écosystèmes représentatifs et/ou des habitats d'intérêts et/ou vulnérables, notamment ceux associés à des espèces en péril, devrait prévaloir aux projets de développement industriel. Et cela particulièrement dans un secteur qui est reconnu pour son immense richesse et son importance dans le maintien de la biodiversité à l'échelle du Canada et du monde, et dans lequel les aires marines de conservation sont sous-représentées. En effet, actuellement, ce secteur en compte moins de 2 % et se situe donc bien en deçà des engagements gouvernementaux en matière d'aires protégées. Plus encore, les aires protégées sont essentiellement constituées d'aires côtières, représentant des habitats littoraux de faible envergure. Les aires marines protégées sont actuellement absentes de cette zone écologique d'importance. Or, le gouvernement du Canada s'est engagé, en tant que signataire de la Convention sur la diversité biologique, à contribuer à la protection de 10 % de l'océan mondial. Dans le cadre du Plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020, le Canada prépare d'ailleurs ses propres objectifs de conservation. Le premier objectif de L'ébauche des buts et objectifs canadiens pour la biodiversité² stipule que « D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures de conservation effectives par zone. ». Rappelons aussi que l'objectif du gouvernement du Québec est d'atteindre, d'ici 2015, 12 % d'aires protégées représentatives des régions naturelles à l'échelle du Québec (dont 10 % dans l'estuaire et le golfe)³. Les activités d'exploitation des hydrocarbures dans la partie terre-neuvienne du golfe étant susceptibles d'affecter l'environnement de la partie québécoise du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent, il serait avisé de considérer les objectifs et plans de conservation québécois lors de l'élaboration de la stratégie d'exploitation.

Or, le développement de projets pétroliers et gaziers peut mettre en péril ces engagements vis-à-vis de la conservation de cet important patrimoine naturel et culturel. En effet, la présence de droits gaziers et pétroliers constitue un frein important à l'octroi de statut d'aires protégées de catégorie supérieure (I à III et plusieurs statuts IV) à court terme sur ce territoire, cette activité étant incompatible avec une large part des statuts de protection. Donc, l'octroi de droits gaziers et pétroliers pourrait avoir comme conséquence directe d'empêcher le gouvernement d'établir de nouvelles aires protégées au Canada.

Les gouvernements du Canada, du Québec et des autres provinces devraient planifier l'ensemble des aires marines protégées (AMP) nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs avant que ne soit octroyés des permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, et ce, afin d'assurer que les objectifs de conservation des divers paliers de gouvernement aient préséance sur les objectifs d'exploitation. De plus, l'ébauche de rapport sur la mise à jour de l'ÉES présentée par AMEC devrait tenir compte des projets d'AMP déjà en cours dans le golfe afin de

² http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=00248250-1#_001

³ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communique.asp?no=1859>

mieux définir les risques pour les zones sensibles des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, et ce, même si ces zones se trouvent à l'extérieur de la zone directement à l'étude.

De plus, Stratégies Saint-Laurent constate que le gouvernement de Terre-Neuve n'a pris aucun engagement à l'égard de la protection de la biodiversité marine du golfe du Saint-Laurent notamment par l'entremise de la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées.

Recommandation 1.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande de considérer que le réseau d'aires protégées n'est pas complété à l'échelle du golfe du Saint-Laurent, que les objectifs prévoient l'atteinte de 10 % d'aires protégées au Canada et à l'intérieur de cette province naturelle⁴ et, qu'en conséquence, devrait être considéré comme exclu de toute exploration et exploitation gazière et pétrolière ce secteur tant et aussi longtemps que les objectifs de conservation ne sont pas atteints.

Afin de bien cerner les zones d'importance écologique qui seraient sujettes à devenir des AMP, il apparaît essentiel d'avoir une bonne connaissance des espèces présentes et de leurs territoires de reproduction, d'alimentation et de migration ainsi que des impacts potentiels des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. Il nous apparaît que l'ébauche de rapport de mise à jour de l'ÉES démontre des lacunes quant à ces connaissances. Il est important de faire valoir que ces lacunes de connaissances rendent très difficile la désignation d'aires de sensibilité et rendent très prématurée l'implantation de l'industrie pétrolière et gazière dans le golfe.

Il est urgent de combler ces lacunes, non pas pour mettre la table à une éventuelle exploitation pétrolière, mais plutôt pour prendre la juste mesure de la complexité du golfe et pour travailler adéquatement à sa protection. Les très nombreuses lacunes en matière de connaissances devront être comblées par diverses institutions, peut-être au sein d'une chaire de recherche indépendante. Il va sans dire qu'un financement adéquat est essentiel. Par ailleurs, un bilan des connaissances acquises devra impérativement être public et accessible à tous les intervenants.

Quant aux recherches sur les effets environnementaux des activités pétrolières en mer, il serait malvenu de permettre de telles activités pétrolières au dans le golfe du Saint-Laurent dans le seul but d'en étudier les effets. Il serait plus prudent de créer des alliances avec des centres de recherche ailleurs dans le monde qui œuvrent déjà dans le domaine.

Recommandation 1.2 : Stratégies Saint-Laurent recommande, compte tenu des manques importants en matière de connaissances et en regard de la nécessité d'appliquer une approche de précaution dans le développement de cette filière à haut risque pour l'environnement et pour les autres activités socio-économiques pratiquées dans le golfe, de surseoir à tout développement d'activités gazières et pétrolière dans le golfe et d'investir massivement dans des programmes de recherche scientifique universitaire visant à pallier les importants manques de connaissances associés au golfe du Saint-Laurent.

⁴ Référence aux engagements du gouvernement québécois et leur nomenclature.

Recommandation 1.3 : Stratégies Saint-Laurent recommande de développer une chaire de recherche indépendante pour réaliser de telles études et d'identifier un budget conséquent dédié à l'acquisition de ces connaissances. Les connaissances acquises devront être de nature publique, accessibles à tous les intervenants, sur simple demande. Un des mandats de cette chaire pourrait viser à établir des balises précises et scientifiques permettant l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées et ce, avant que toute exploitation d'hydrocarbure ne soit envisagée.

Le concept de zone tampon devrait effectivement être abordé par AMEC. Ces zones tampons auraient pour justifications de mieux encadrer les activités industrielles en périphérie des AMP. En cas de d'opérations de nettoyage lors d'un déversement, les zones tampons pourraient être des secteurs prioritaires d'intervention, tout comme les AMP elles-mêmes. Ceci permettrait ultimement une meilleure protection de l'AMP.

Recommandation 1.4 : Stratégies Saint-Laurent recommande, une fois que ces AMP seront connues et établies, de mettre en place des zones tampons entourant ces AMP qui s'avèreraient efficaces pour préserver leur intégrité. Évidemment, à l'intérieur de ces zones tampons, aucune exploitation des hydrocarbures ne pourrait être envisagée.

2- Responsabilité financière et opérationnelle des exploitants

Le golfe du Saint-Laurent est une zone d'importance économique pour les provinces limitrophes : de nombreuses activités de pêche et de tourisme qui y sont présentes. Ces activités sont souvent le moteur économique des régions riveraines et dépendent de la préservation d'un environnement sain et en santé, tant pour préserver les paysages que la faune et la flore desquelles dépendent ces activités économiques. Outre l'importance économique du lieu, le golfe du Saint-Laurent a une importance écologique notoire. C'est un écosystème riche, mais fragile et son intégrité est essentielle à de nombreuses espèces commerciales ou non, y compris des espèces en péril et des espèces migratoires. Or, cette richesse écologique doit être considérée comme un actif appartenant à la population canadienne car comme le mentionne Environnement Canada dans son Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014⁵ : « L'environnement naturel du Canada offre d'importants avantages économiques et d'autres bénéfiques aux Canadiens. La durabilité de ces avantages dépend du maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes vivants. La gestion des ressources d'eau douce et d'eau marine du Canada s'avère essentielle, car ces ressources sont des actifs récréatifs et économiques. »

Ainsi, un accident tel qu'un déversement moyen ou majeur lors d'opérations pétrolières et gazières aurait un impact économique direct sur les activités de pêche et de tourisme de la région ainsi qu'un impact économique indirect en affectant potentiellement l'environnement et la biodiversité en tant qu'actifs écologiques.

Au Canada, toutes les opérations pétrolières en mer sont encadrées par le Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulement ou de débris relatifs au pétrole et au gaz. Pour le sud du pays, le règlement fixe à 30 millions \$ la responsabilité des compagnies, sans égard à la faute. Ceci veut dire qu'en cas de déversement, toute compagnie doit payer les dommages jusqu'à concurrence de 30 millions \$. Tout frais supplémentaire sera assumé par les gouvernements et par le public. Pour que la compagnie paie les frais supplémentaires, il faut prouver qu'elle est légalement responsable, ce qui est extrêmement difficile.

Le montant de 30 millions \$ est tout à fait ridicule. À titre de comparaison, les dégâts de la catastrophe du golfe du Mexique sont présentement évalués à 13 milliards \$ (Goldengerg 2011). Il incombe donc au Canada de modifier son règlement et de hausser substantiellement le montant de responsabilité maximale.

Recommandation 2.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande qu'une révision du montant des dédommagements en cas de déversement soit établie en fonction des coûts réels des impacts notamment sur la pêche, le tourisme, la biodiversité, les services écologiques, etc. Cette évaluation des coûts devrait être établie par un groupe d'experts indépendant et ce, avant que toute forme d'exploitation soit consentie. De plus, une fois ces montants établis, Stratégies Saint-Laurent recommande d'inscrire cette obligation dans tout contrat d'exploitation afin de garantir des recours légaux des gouvernements.

⁵ <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=A077EA0A-D81E-4CCF-90CA-08E254FE057C>

De plus, avant l'octroi de tout permis d'exploration et d'exploitation, la capacité d'intervention de l'exploitant et des services gouvernementaux devrait être assurée.

Les services d'intervention en cas d'urgence dans l'Est du Canada ont été mis en place en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Ils comprennent trois organismes d'intervention accrédités financés par l'industrie du transport maritime :

- La Société d'intervention pour l'Est du Canada (SIMEC), dont la capacité d'intervention est de 10 000 tonnes. Basé à Sept-Îles, c'est le seul service d'intervention dans le golfe.
- L'*Atlantic Emergency Response Team* (ALERT) est basé à St. John's (N.B.) dans la baie de Fundy et a une capacité d'intervention de 2 500 tonnes.
- Le Point Tupper Marine Services est basé à St. John's (T.N.) dans l'Atlantique et a une capacité d'intervention de 2 500 tonnes.

Ces deux derniers organismes ne sont pas localisés dans le golfe, mais ils ont une entente d'assistance mutuelle avec la SIMEC, ce qui donne une capacité d'intervention totale dans le golfe de 15 000 tonnes (env. 105 000 barils). À titre de comparaison, le déversement du golfe du Mexique a été de plus de 4 000 000 de barils. En outre, la Garde côtière canadienne maintient en permanence 12 dépôts d'équipement autour du golfe du Saint-Laurent.

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a révisé récemment la capacité d'intervention du Canada en cas de déversement provenant d'un pétrolier et il a constaté d'énormes lacunes autant sur le plan technique qu'organisationnel (Bureau du vérificateur général 2010). Ainsi, un exercice de simulation sur papier d'un déversement majeur a été effectué en 2010 et a permis de constater que la Garde côtière « *n'avait pas de modèle d'intervention ni de procédure connexe à appliquer en réponse à un déversement majeur* ». De plus, la structure d'intervention actuelle relève de la Loi sur la marine marchande du Canada et n'est absolument pas adaptée à l'arrivée de l'industrie pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent.

Quelques systèmes de données géoréférencées (SIG) existent actuellement dans le golfe et permettent de connaître les zones sensibles où une intervention d'urgence serait prioritaire (SGUE, SIGAT, SIGHAP, etc.; GENIVAR 2011, p.325). C'est le Système de gestion des urgences environnementales (SGUE) d'Environnement Canada qui est le plus adapté, un système qui sert actuellement aux urgences environnementales reliées aux pétroliers. Selon le rapport de GENIVAR préparé pour l'ÉES2 du Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF à l'époque), le système n'est pas adéquat et « *devrait être révisé avec la coopération des instances gouvernementales municipales, provinciales et fédérales* » (p. 472). À la suite de ce constat général de GENIVAR, des questions se posent :

- Il faudrait entre autres assurer un arrimage entre les divers SIG pour que les informations contenues dans le SGUE soient les plus à jour et les plus précises possibles;
- Aucun détail n'est donné sur la façon d'améliorer le SGUE;
- Compte tenu des énormes coupures de budget subies par Environnement Canada récemment, il faudrait s'assurer que le financement et les moyens techniques du SGUE soient suffisants pour qu'il remplisse adéquatement son rôle.

Recommandation 2.2 : **Stratégies Saint-Laurent** recommande d'établir les meilleures normes internationales et, dans l'esprit du développement durable, que les éventuelles mesures d'observation soient maximisées, qu'elles prévoient la mise en place d'un réseau d'intervenants neutres et indépendants des exploitants et qu'une révision et la mise sur pied du meilleur système de SIG disponible soit prévue. De plus, tous les coûts associés à l'observation et au suivi technique devraient être engagés par les éventuels exploitants indépendamment et sans influences des sommes versées sous forme de redevances.

Recommandation 2.3 : **Stratégies Saint-Laurent** recommande d'établir les meilleures normes internationales et, dans l'esprit du développement durable, que toute l'infrastructure d'intervention d'urgence dans le golfe soit révisée en profondeur et adaptée avant toute ouverture du golfe à l'industrie pétrolière.

3- La gestion intégrée du Saint-Laurent

Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique partagé entre cinq juridictions provinciales ainsi que par le gouvernement fédéral. Toutefois, les frontières interprovinciales ne respectent pas les réalités océanographiques ou écologiques de cette mer intérieure. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a alors mis en place un programme de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL), afin d'en harmoniser la gestion (MPO 2010), mais les coupures de budget que subit présentement ce ministère le forcent à réévaluer ou retarder la mise en œuvre de ces programmes de gestion intégrée à l'échelle du Canada.

Pourtant, avec l'arrivée de l'industrie pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, la démarche de gestion intégrée est plus pertinente que jamais. Deux Offices extracôtiers (Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse) œuvrent présentement dans le golfe tandis que le Québec est en voie d'obtenir le sien et les deux autres provinces sont en pourparlers avec Ottawa. Il est difficile d'imaginer un jour le golfe du Saint-Laurent partagé entre cinq Offices des hydrocarbures extracôtiers, chacun avec son agenda et ses priorités, chacun rivalisant pour attirer les investisseurs pétroliers chez lui.

Une véritable gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent est essentielle, sous la gouverne d'un ministère des Pêches et des Océans qui prendrait vraiment le *leadership* et qui agirait en fonction de ce qui devrait être sa priorité, la protection des habitats, de la biodiversité et des usages responsables des ressources renouvelables.

Le golfe du Maine est présentement géré par un regroupement des trois États et des deux provinces limitrophes. Peut-être est-ce un modèle qui pourrait servir d'inspiration pour une véritable gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (*Gulf of Maine Council on the Marine Environment* 2011).

Recommandation 3.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande, dans l'optique de la gestion intégrée du Saint-Laurent, la mise en place d'un comité interprovincial.

4- Acceptabilité sociale

La notion d'acceptabilité sociale doit être au cœur de tout projet de développement industriel dans l'optique des engagements canadiens en matière de développement durable. La tournée de consultation effectuée dans le cadre de cette ÉES, à l'instar de celle faite par GENIVAR dans le cadre d'un mandat confié par le MRNF lors de l'ÉES II en 2012, démontre que ces projets suscitent de très nombreuses inquiétudes et une faible adhésion sociale. Le rapport d'AMEC établit une longue liste de ces inquiétudes et appréhensions mais sans conclure que ces dernières, portées par de très nombreux organismes et individus issus de plusieurs milieux (tourisme, pêche, administration municipales, industries, usagers, ONG et citoyens) constituent une non-acceptabilité sociale de ce développement. Stratégies Saint-Laurent et ses membres ayant assisté à plusieurs de ces rencontres, considèrent pour leur part, que le projet n'est pas bien perçu et est, dans les conditions actuelles – manque de connaissances, manque d'encadrement juridique et réglementaire, manque de fiabilité des technologies, faiblesse des garanties financières et des retombées positives – non-acceptable pour les collectivités riveraines.

4.1 De nombreuses appréhensions

Les deux extraits suivants, tirés du rapport d'AMEC, démontrent justement, de façon générale, ces appréhensions :

Le programme de consultations sur la mise à jour de l'EES a confirmé que le public manifeste un niveau d'intérêt considérable envers les activités en cours et potentielles de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel dans la zone extracôtière de l'Ouest de T.-N. et du Labrador. Les questions, préoccupations et points de vue mentionnés par les particuliers et les organisations qui ont participé au processus de consultation à ce jour ont été très variés et divers – allant des commentaires à l'effet que le pétrole et le gaz naturel peuvent être – et seront – exploités en mer au large de l'Ouest de Terre-Neuve d'une façon acceptable et sécuritaire du point de vue environnemental, et qu'ils ont le potentiel d'offrir des retombées socio-économiques nécessaires et importantes à la province et à l'ensemble de la région, jusqu'aux appels à la prohibition de toute activité de recherche et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel en mer dans tout le golfe du Saint-Laurent en raison des risques pour l'environnement qu'on dit associés à cette industrie.

Nonobstant ces points de vues variés et souvent divergents des participants aux consultations, un thème central et récurrent évoqué et répété tout au long des rencontres a été le besoin de prévenir les dommages à l'environnement marin – et aux pêcheries et aux autres activités humaines qui en dépendent – à la suite de déversements d'hydrocarbures accidentels. Il est clair que les gens sont davantage sensibilisés à la possibilité de tels accidents et à leurs impacts environnementaux néfastes dans la foulée de la marée noire de 2010 dans le golfe du Mexique, et une bonne part des échanges durant les consultations sur l'EES ont porté sur la nécessité d'empêcher l'occurrence de tels accidents dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi que de voir à ce que des procédures et des mesures d'intervention adéquates et efficaces soient en place en cas d'accident ou de panne.

De façon plus spécifique, Stratégies Saint-Laurent relève des préoccupations majeures inscrites au rapport d'AMEC, des préoccupations entendues également, à maintes reprises, par SSL et ses membres lors de différentes audiences et démarches de consultations associées au développement de cette filière énergétique. L'organisme se base sur ces témoignages, présentés ici de façon non-exhaustive, qui relèvent certains aspects et visent à démontrer cette non-acceptabilité sociale des projets d'exploitation des hydrocarbures dans les conditions actuelles :

Le manque de connaissances

Existence et utilité des données environnementales existantes et accessibles, et lacunes reconnues dans la connaissance et la compréhension des systèmes et des processus écologiques⁶.

Diverses préoccupations à l'endroit des niveaux sonores élevés associés aux levées sismiques, de leurs effets sur la distribution des poissons et de leurs incidences potentielles à plus long terme sur les populations de poissons et les pêches. Incertitude à ce sujet en raison des disparités sur le plan des observations locales et des résultats scientifiques⁷.

Nécessité d'études et d'évaluations environnementales adéquates pour les projets pétroliers et gazières envisagés, y compris de modélisations de déversements d'hydrocarbures à partir d'informations et de critères scientifiques fondés⁸.

La complexité du milieu

Reconnaissance générale du fait que le golfe du Saint-Laurent est un cours d'eau relativement petit et quelque peu étroit parcouru de courants, d'échanges (influx et reflux) et d'autres caractéristiques et processus océanographiques puissants et souvent complexes⁹.

Besoin de veiller à ce que des mesures adéquates et appropriées soient prévues, d'abord pour éviter tout déversement potentiel d'hydrocarbures dans le cadre de ces activités, et ensuite pour intervenir rapidement et efficacement à tout accident de cette nature, le cas échéant. Un tel scénario devra inclure des compensations pour les pêcheurs affectés. Préoccupations sur la capacité d'intervenir efficacement en cas de déversement d'hydrocarbures en hiver, quand le golfe du Saint-Laurent est couvert de glaces, et en raison de la rareté du matériel d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans la région¹⁰.

Pertinence des changements climatiques et changements observés dans l'environnement marin ces dernières années, notamment dans la présence et la distribution des espèces de poissons et d'autres biotes marins (p. ex. fluctuations saisonnières, profondeurs d'eau, nouvelles espèces) qui, de l'avis de certains, sont liés à des changements dans les températures de l'eau¹¹.

⁶ Extrait du rapport de l'AMEC – ÉES Terre-Neuve 2013

⁷ Idem

⁸ Idem

⁹ Idem

¹⁰ Idem

¹¹ Idem

La richesse et la vulnérabilité de l'écosystème du golfe Saint-Laurent

Caractéristiques écologiques associées à la zone visée par la mise à jour de l'ÉES et au golfe en général, qui représentent une aire de productivité et de diversité biologiques, et qui contient des zones importantes pour des poissons, des mammifères, des oiseaux et d'autres espèces, y compris divers secteurs et moments de l'année où les espèces marines s'alimentent, migrent, se reproduisent et mènent leur existence¹².

La présence, dans la zone visée par la mise à jour de l'ÉES et ses environs, de diverses espèces en péril ainsi que de secteurs et de périodes protégés et particulièrement vulnérables (p. ex. parcs nationaux, baies, colonies d'oiseaux, zones de pêche du homard, du krill et d'autres ressources alimentaires)¹³.

Si des activités pétrolières et gazières en mer étaient planifiées, on considère qu'une mesure d'atténuation clé serait d'éviter les secteurs et les périodes vulnérables dans l'attribution des permis et dans la planification et la mise en œuvre de projets spécifiques¹⁴.

Impacts et effets sur les humains et leurs activités

Importance de tenir compte de l'existence et de la valeur directe et indirecte, ainsi que des interactions potentielles, d'autres activités et valeurs humaines en sus de la pêche, comme la navigation générale, le tourisme, les loisirs, les paysages, les collectivités, les infrastructures, etc., dans les environnements côtiers et extracôtiers¹⁵.

Importance de l'industrie de la pêche sur la culture et l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador et des populations des rives du golfe du Saint-Laurent, et nécessité d'éviter tout impact potentiel sur cette industrie¹⁶.

L'industrie de la pêche est l'épine dorsale de l'économie locale madelinienne. Ce secteur fournit de l'emploi à 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs, et à près de 800 travailleurs en usine. Il génère à lui seul des retombées directes et indirectes de près de 80 millions de dollars par année. Globalement les emplois dans le secteur des pêches occupent près de 30 % de la population active, ce qui représente un peu plus de 2 100 emplois (pêcheurs, aides-pêcheurs et travailleurs d'usine confondus... Aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche est plus qu'une activité économique, c'est un mode de vie. Et ce mode de vie n'est pas étranger à l'engouement des visiteurs pour l'archipel madelinot et a contribué à faire du tourisme la deuxième industrie en importance dans l'économie locale¹⁷.

¹² Idem

¹³ Idem

¹⁴ Idem

¹⁵ Idem

¹⁶ Idem

¹⁷ Mémoire de la Municipalité des îles-de-la-Madeleine produits dans le cadre de l'ÉES II, 2012

Depuis une dizaine d'années, le tourisme occupe une place grandissante dans la structure économique de l'archipel avec des retombées économiques annuelles de l'ordre de 50 M\$. Elle génère quelque 1 400 emplois directs et indirects¹⁸.

Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait donc être soumise à la même approche de précaution que celle à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les Pêches et de la Loi sur les Océans¹⁹.

Risques d'enlaidissement des paysages si les unités de forage du pétrole et du gaz naturel sont visibles de la côte²⁰.

Impacts directs des incidents et indirects des activités

Incertitudes et préoccupations à l'égard des activités de fracturation hydraulique et de leurs effets potentiels, particulièrement dans la mesure où il s'agit d'une technologie inédite et encore inconnue à Terre-Neuve-et-Labrador (même s'il ait été relevé qu'on y a recours sans encombre dans nombre d'autres régions). Besoin manifeste de renseignements, d'échanges et de dispositions réglementaires sur cette question.

Potentiel de déversement résultant de futures activités d'exploration ou de mise en valeur des hydrocarbures dans la région, et impacts écologiques et sociaux éventuels. Inquiétudes qu'un déversement puisse atteindre les littoraux d'une ou de plusieurs provinces en raison des caractéristiques océanographiques du golfe²¹.

Incidences potentielles sur l'environnement de la circulation des navires, des éclairages, du bruit, de l'utilisation de produits chimiques et d'autres composantes et activités associées à la recherche et à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel en mer²².

Gestion et vision intégrée du golfe Saint-Laurent

Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose donc. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune²³.

Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe

¹⁸ Idem

¹⁹ Idem

²⁰ Extrait du rapport de l'AMEC – ÉES Terre-Neuve 2013

²¹ Idem

²² Idem

²³ Mémoire de la Municipalité des îles-de-la-Madeleine produits dans le cadre de l'ÉES II, 2012

jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique connue sous le nom d'ÉES doit être maintenu et le processus d'ÉES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent²⁴.

L'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans le Golfe exige à son tour l'adoption d'une vision intégrée du golfe Saint-Laurent, car nul ne le répétera assez : bien que partagé entre cinq provinces, il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère le Golfe dans son ensemble, toutes provinces confondues²⁵.

Éthique, neutralité et indépendance des processus de consultation

En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin²⁶.

Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, voir à favoriser la transparence et voir à éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis.²⁷

Établir des mécanismes et se donner des moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpellier les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe²⁸.

*Demander au **ministère des Pêches et des Océans (MPO)** d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent²⁹.*

Au regard de toutes ces appréhensions évoquées, et de toutes celles que nous passons ici sous silence, il nous apparaît douteux que le rapport d'AMEC ne conclut pas que ces projets sont jugés, dans les conditions actuelles, non-acceptables. Ce silence est assurément imputable au fait que le mandat d'AMEC est justement un organisme qui est appelé à *gérer les ressources pétrolières de la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador au nom du gouvernement du Canada et du gouvernement provincial*³⁰.

²⁴ Idem

²⁵ Idem

²⁶ Idem

²⁷ Idem

²⁸ Idem

²⁹ Idem

³⁰ <http://www.appointments-nominations.gc.ca/prflOrg.asp?OrgID=CFO&lang=fra>

4.2 - Équité intergénérationnelle

Le développement durable et l'acceptabilité sociale passe par la prise en considération des projets sur les générations futures. Aussi, « *les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale*³¹. »

Le principe même d'exploiter une ressource non renouvelable peut difficilement être compatible avec les principes de développement durable. À cet effet, les gouvernements priorisant cette exploitation vont à l'encontre de leur engagement en matière de développement durable.

4.3 - Redevances

De plus, aucune suggestion de majorer de façon importante et d'utiliser les redevances et autres revenus pour créer un fonds qui servirait par la suite à assurer la pérennité des revenus pétroliers et qui pourrait, notamment, être utilisé pour assurer la transition vers des énergies renouvelables n'est évoqué dans la présente démarche de consultation.

Or, au regard des risques encourus par le développement de cette industrie, les redevances exigées, à l'instar des mesures financières associées à la responsabilité des entreprises en cas de déversement (30 millions \$), sont ridicules. Les redevances devraient être majorées de façon importante.

Le taux de redevance devra être fixé éventuellement par le gouvernement et sera entièrement différent du taux actuellement fixé dans la Loi sur les mines et qui ne concerne que les hydrocarbures en milieu terrestre. Un survol des taux de redevances exigés ailleurs dans le monde nous montre qu'ils sont généralement très supérieurs à 50 % (GAO 2007).

De plus, l'utilisation ou la redistribution des redevances ainsi perçues sera un choix politique fait par les gouvernements des provinces et du Canada et il est impossible de prévoir quel sera ce choix. Une part importante des redevances issues d'une éventuelle exploitation devraient minimalement être consentis aux éléments suivants :

- Fonds intergénérationnel pour garantir une pérennité des retombées économiques des projets d'exploitation;
- Fonds de développement des énergies vertes et renouvelables;
- Dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, versement de redevances à l'ensemble des Provinces limitrophes du golfe Saint-Laurent car ce milieu est un écosystème ouvert dans lequel les impacts de cette exploitation sont susceptibles de toucher toutes les provinces limitrophes;
- Fonds de recherche dédié à l'étude du milieu marin et extracôtier pour l'ensemble des instituts de recherche des provinces limitrophes du golfe;
- Fonds servant à améliorer les mesures de sécurité, d'intervention, de surveillance et de *monitoring* toutes associées au développement de cette exploitation;

³¹ Loi sur le développement durable du Québec

- Fonds dédiés au développement touristique et au secteur de la pêche;
- Fonds dédiés à la gestion et à la recherche sur les aires marines protégées (réseau d'AMP) créées et établies précédemment à toute exploitation des hydrocarbures;
- Fonds environnemental pour le développement de projets liés au Saint-Laurent notamment en termes de gestion intégrée pour les ONG des provinces limitrophes;
- Fonds régionaux servant à développer des projets de développement durable et d'infrastructures dans les communautés côtières.

Recommandation 4.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande de surseoir à toute exploitation des hydrocarbures dans le golfe tant et aussi longtemps que les conditions favorisant l'acceptabilité sociale de ces exploitations ne sont pas réunies. Ces conditions sont associées aux éléments suivants : pallier au manque de connaissances, établir un réseau d'AMP selon des critères scientifiques visant la conservation de l'intégrité des écosystèmes du golfe Saint-Laurent et répondant aux engagements gouvernementaux, garantir le risque zéro sur la santé et le bien-être des collectivités riveraines, assurer que l'exploitation n'ait aucune répercussion négative sur les activités économiques et sociales des collectivités riveraines, remédier au manque d'encadrement juridique et réglementaire, pallier au manque de fiabilité des technologies, à la faiblesse des garanties financières et des retombées positives (augmenter considérablement les retombées (redevances)), établir des fonds à mettre en place (voir la liste sommaire ci-dessus) et assurer une démarche plus transparente et mieux intégrée à l'échelle du golfe.

Conclusion

En conclusion, Stratégies Saint-Laurent recommande de surseoir à l'octroi de permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent considère que ces projets présentent actuellement un risque considérable. Dans une perspective de développement durable, où le principe de précaution doit prévaloir, dans un contexte de gestion intégrée du golfe Saint-Laurent et de ses ressources et en l'absence d'une acceptabilité sociale démontrée dans les conditions actuelles envisagées de l'exploitation, cette exploitation n'est absolument pas appropriée. Selon Stratégies Saint-Laurent, l'exploitation des ressources hydrocarbures du golfe devra avant tout répondre aux conditions évoquées ci-dessous :

- **Faire face aux carences importantes en matière de connaissances scientifiques neutres et exhaustives** : besoins de nombreuses études visant à documenter les nombreuses lacunes sur les connaissances du golfe du Saint-Laurent, notamment les connaissances sur les impacts réels des activités gazières et pétrolières (sur les écosystèmes, habitats, espèces et impacts socio-économiques (incluant le paysage)).
- **Assurer la conservation et la protection des éléments sensibles et des grands écosystèmes vitaux du Saint-Laurent et répondre aux engagements gouvernementaux en matière de biodiversité** : l'objectif des gouvernements en matière d'établissement d'aires protégées (10 % des aires marines d'ici 2020) n'est pas atteint et que des mesures d'atténuations spécifiques à la protection de ces zones ne sont pas proposées dans la mise à jour de l'ÉES;
- **Faire face aux craintes et appréhensions de façon à assurer l'acceptabilité sociale des projets d'exploitation** : le projet n'atteste pas hors de tout doute, selon une approche de précaution et conformément aux engagements gouvernementaux en matière de développement durable et en matière de gestion intégrée du Saint-Laurent, que des conflits d'usages associés au fleuve ne seront pas engendrés. Il s'agit pourtant d'une portion du Saint-Laurent où les activités sont déjà, dans plusieurs cas, bien nombreuses. Par ailleurs, il n'est aucunement garanti de ne pas nuire à certaines activités économiques qui contribuent déjà de façon importante au développement de la zone côtière du golfe du Saint-Laurent, notamment le domaine de la pêche³² et du tourisme. Les gouvernements sont également responsables de la santé et du bien-être des collectivités riveraines du golfe du Saint-Laurent;
- **Mettre sur pied un train de mesures réglementaires, juridiques et économiques assurant les retombées des projets pour les Canadiens ainsi que l'établissement de la prise en charge et des responsabilités (garanties) par les exploitants** : le coût économique ou socio-économique des impacts potentiels du développement de cette filière n'a pas été évalué, et aucune garantie de couverture de risque suffisante n'a été offerte pour assurer l'avenir des régions touchées. Les retombées à long terme et essentielles pour les collectivités riveraines et pour l'ensemble des Canadiens n'ont pas été évaluées non plus.

Pour Stratégies Saint-Laurent, il faut donc agir avec prudence et intelligence avant d'intégrer ou d'envisager toute nouvelle activité économique susceptible de provoquer des impacts et de mettre en péril le fragile équilibre qui subsiste actuellement à l'échelle du golfe du Saint-Laurent.

³² L'industrie de la pêche emploie plus de 8 000 personnes au Québec. De plus, La transformation des produits de la pêche occupe plus de 4 000 travailleurs saisonniers. Les usines transforment surtout le crabe des neiges, la crevette nordique et le homard, ce qui génère des retombées de près de 270 millions de dollars. <http://www.lesaint-laurent.com/>

Liste des recommandations

1- Appliquer le principe de la conservation avant celui de l'exploitation

Recommandation 1.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande de considérer que le réseau d'aires protégées n'est pas complété à l'échelle du golfe du Saint-Laurent, que les objectifs prévoient l'atteinte de 10 % d'aires protégées au Canada et à l'intérieur de cette province naturelle³³ et, qu'en conséquence, devrait être considéré comme exclu de toute exploration et exploitation gazière et pétrolière ce secteur tant et aussi longtemps que les objectifs de conservation ne sont pas atteints.

Recommandation 1.2 : Stratégies Saint-Laurent recommande, compte tenu des manques importants en matière de connaissances et en regard de la nécessité d'appliquer une approche de précaution dans le développement de cette filière à haut risque pour l'environnement et pour les autres activités socio-économiques pratiquées dans le golfe, de surseoir à tout développement d'activités gazières et pétrolières dans le golfe et d'investir massivement dans des programmes de recherche scientifique universitaire visant à pallier les importants manques de connaissances associés au golfe du Saint-Laurent.

Recommandation 1.3 : Stratégies Saint-Laurent recommande de développer une chaire de recherche indépendante pour réaliser de telles études et d'identifier un budget conséquent dédié à l'acquisition de ces connaissances. Les connaissances acquises devront être de nature publique, accessibles à tous les intervenants, sur simple demande. Un des mandats de cette chaire pourrait viser à établir des balises précises et scientifiques permettant l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées et ce, avant que toute exploitation d'hydrocarbure ne soit envisagée.

Recommandation 1.4 : Stratégies Saint-Laurent recommande, une fois que ces AMP seront connues et établies, de mettre en place des zones tampons entourant ces AMP qui s'avèreraient efficaces pour préserver leur intégrité. Évidemment, à l'intérieur de ces zones tampons, aucune exploitation des hydrocarbures ne pourrait être envisagée.

2- Responsabilité financière et opérationnelle des exploitants

Recommandation 2.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande qu'une révision du montant des dédommagements en cas de déversement soit établie en fonction des coûts réels des impacts notamment sur la pêche, le tourisme, la biodiversité, les services écologiques, etc. Cette évaluation des coûts devrait être établie par un groupe d'experts indépendant et ce, avant que toute forme d'exploitation soit consentie. De plus, une fois ces montants établis, Stratégies Saint-Laurent recommande d'inscrire cette obligation dans tout contrat d'exploitation afin de garantir des recours légaux des gouvernements.

Recommandation 2.2 : Stratégies Saint-Laurent recommande d'établir les meilleures normes internationales et, dans l'esprit du développement durable, que les éventuelles **mesures**

³³ Référence aux engagements du gouvernement québécois et leur nomenclature.

d'observation soient maximisées, qu'elles prévoient la mise en place d'un réseau d'intervenants neutres et indépendants des exploitants et qu'une révision et la mise sur pied du meilleur système de SIG disponible soit prévue. De plus, tous les coûts associés à l'observation et au suivi technique devraient être engagés par les éventuels exploitants indépendamment et sans influences des sommes versées sous forme de redevances.

Recommandation 2.3 : Stratégies Saint-Laurent recommande d'établir les meilleures normes internationales et, dans l'esprit du développement durable, que toute l'infrastructure d'intervention d'urgence dans le golfe soit révisée en profondeur et adaptée avant toute ouverture du golfe à l'industrie pétrolière.

3- La gestion intégrée du Saint-Laurent

Recommandation 3.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande, dans l'optique de la gestion intégrée du Saint-Laurent, la mise en place d'un comité interprovincial.

4- Acceptabilité sociale

Recommandation 4.1 : Stratégies Saint-Laurent recommande de surseoir à toute exploitation des hydrocarbures dans le golfe tant et aussi longtemps que les conditions favorisant l'acceptabilité sociale de ces exploitations ne sont pas réunies. Ces conditions sont associées aux éléments suivants : pallier au manque de connaissances, établir un réseau d'AMP selon des critères scientifiques visant la conservation de l'intégrité des écosystèmes du golfe Saint-Laurent et répondant aux engagements gouvernementaux, garantir le risque zéro sur la santé et le bien-être des collectivités riveraines, assurer que l'exploitation n'ait aucune répercussion négative sur les activités économiques et sociales des collectivités riveraines, remédier au manque d'encadrement juridique et réglementaire, pallier au manque de fiabilité des technologies, à la faiblesse des garanties financières et des retombées positives (augmenter considérablement les retombées (redevances)), établir des fonds à mettre en place et assurer une démarche plus transparente et mieux intégrée à l'échelle du golfe.



Stratégies Saint-Laurent

870, av. de Salaberry, bureau 105

Québec (Québec)

G1R 2T9

Tél. : 418 648-8079

Fax. : 418 648-0991

Courriel : info@strategiessl.qc.ca

Site Internet : www.strategiessl.qc.ca

Stratégies Saint-Laurent (www.strategiessl.qc.ca) est un organisme à but non lucratif qui regroupe les comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP) du Québec et des groupes environnementaux qui ont à cœur le Saint-Laurent. Sa mission première est de favoriser, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP sont reconnus officiellement comme collaborateurs privilégiés du Canada et du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (www.planstlaurent.qc.ca).